



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

Inspection générale de l'Environnement
et du Développement durable

**Information sur l'absence d'observation dans le délai
sur le projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol
au lieu-dit Romilhac à Narbonne (Aude)**

N°saisine : 2024-013216

N°MRAe : 2024APO74

Montpellier, le 04 juillet 2024,

Par courrier reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 03 mai 2024, la MRAe a été sollicitée sur le projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit Romilhac, sur la commune de Narbonne (Aude), au titre des articles L. 122-1 et suivants et R. 122-1 et suivants du Code de l'environnement, relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 03 juillet 2024.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.